La réalité culturelle

les langues vers 1980

Comment protège-t-on le français au Québec? Tu pourras le savoir en lisant ce qui suit.

Le français langue officielle

En 1980, le français est toujours la langue de la majorité au Québec. En effet, il est la langue maternelle de 82 % de la population, tandis que l'anglais est la langue maternelle de 11 % de la population. Le changement majeur par rapport à 1905 est l'importance des groupes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. On appelle ce groupe les « allophones » et ils forment alors plus de 6 % de la population.

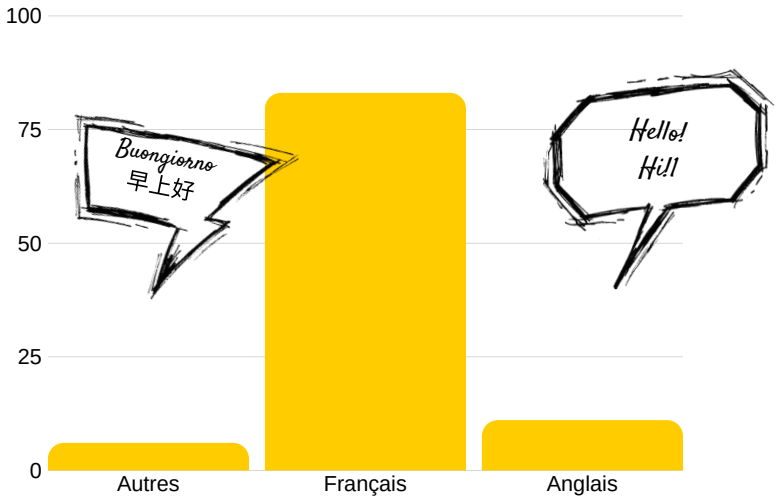

Aujourd'hui, on parle encore beaucoup anglais dans certaines régions du Québec et surtout dans l'ouest de la ville de Montréal. Par contre, plusieurs anglophones apprennent le français. Ainsi, 92 % des Québécois savent parler français en 1980, ce qui marque un grand changement par rapport à 1905.

La protection du français

Une partie de la population parle cependant plus d'une langue. Le Québec est la province la plus bilingue au Canada. Les francophones sont plus souvent bilingues que les anglophones. Les immigrants s'intègrent soit à la majorité francophone soit à la minorité anglophone.

Manifestation en faveur de la loi 101
© Serge Jongué, Archives de la FTQ

Le gouvernement du Québec a donc adopté des lois visant à protéger le français comme la loi 22 de 1974, qui fait du français la langue officielle du Québec et qui limite le choix des parents d'envoyer leurs enfants à l'école anglophone.

Manifestation à Montréal sous le thème « Tout le Québec en marche pour vivre en français », 1989 © Serge Jongué, Archives de la FTQ

Cette loi provoque l'insatisfaction des francophones parce qu'ils trouvent qu'elle ne protège pas assez le français et des anglophones parce qu'ils estiment qu'elle limite leurs droits. Finalement, personne n'est satisfait.

Texte tiré du Récit en univers social, adapté par l'équipe L.I.R.E

La Charte de la langue française

En 1977, le gouvernement du Parti Québécois adopte la loi 101, qui fait du français la langue officielle du travail, de l'éducation et des institutions québécoises. Cette loi oblige les parents à envoyer leurs enfants à l'école publique francophone, sauf s'ils ont eux-mêmes reçu leur éducation en anglais au Canada.

L'affichage anglais de Montréal dans les années 60 © Bibliothèque et Archives Canada / Crédit : Gar Lunney / Office national du film du Canada, Collection Photothèque / PA-133218

Elle fait donc en sorte que les enfants des nouveaux arrivants vont à l'école française et adoptent le français comme langue d'usage. La loi 101 force également les commerçants à afficher en français uniquement. Cette loi rassure les francophones sur l'avenir du français et accélère la francisation du Québec. Elle crée cependant un certain mécontentement du côté des anglophones et certains immigrants qui considèrent que leurs droits sont limités par cette loi.

Texte tiré du Récit en univers social, adapté par l'équipe L.I.R.E